



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01570

Numéro SIREN : 419 542 352

Nom ou dénomination : DELTA FINANCES ET EXPERTISES

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2012 sous le numéro de dépôt 8181

Jean-Philippe PINATEL

Commissaire aux Comptes

Les Carrés de l'Arc
Le Canet de Meyreuil
13 590 MEYREUIL

Tél. 04.42.61.61.40
Fax 04.42.61.61.54

DELTA FINANCES ET EXPERTISES

Société à responsabilité limitée au capital de 149 500 Euros

Parc d'Ariane – Bât. A
11, Bld de la Grande Thumine
13 090 AIX EN PROVENCE

R.C.S. AIX EN PROVENCE 419 542 352

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA VALEUR DES APPORTS**

Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Novembre 2012

8181

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'OPERATION	3
1.1. Motifs et buts de l'opération.....	3
1.2. Présentation des parties	3
1.3. Méthode choisie pour la réalisation de l'opération	4
1.4. Propriété, jouissance et conditions	4
1.5. Conditions suspensives.....	4
1.6. Fiscalité de l'opération	5
2. NATURE, EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS	5
2.1. Description des biens apportés	5
2.2. Information concernant les sociétés dont les titres sont apportés.....	5
2.3. Valorisation des actions IN EXTENSO OPERATIONNEL	5
2.4. Valorisation des actions IN EXTENSO PROVENCE	6
3. DILIGENCES ET APPRECIATIONS DE LA VALEUR DES APPORTS.....	6
4. CONCLUSIONS	6

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de Commissaire aux apports qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 2012, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Jacques RUINET dans le cadre de l'apport de titres IN EXTENSO OPERATIONNEL et IN EXTENSO PROVENCE.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. Motifs et buts de l'opération

L'opération s'inscrit dans un processus de rationalisation et d'optimisation de détention des titres permettant l'exercice de l'activité professionnelle de DELTA FINANCES ET EXPERTISES, compte tenu de l'évolution de la Charte Associative du Groupe IN EXTENSO.

1.2. Présentation des parties

Il résulte des contrats d'apport de droits sociaux signés entre les parties les informations suivantes :

L'apporteur :

Monsieur Jacques RUINET, de nationalité française, né le 26/09/1951 à DIJON, demeurant Mas Fontlèbre, 1378 Ancienne Route des Alpes, 13 100 AIX EN PROVENCE.

Les sociétés bénéficiaires :

- **JR EXPERTISES ET AUDIT**, SARL au capital de 485 000 €, dont le siège social est Parc d'Ariane, Bâtiment A, 11 boulevard de la Grande Thumine, 13 090 AIX EN PROVENCE, en cours d'immatriculation au RCS d'AIX EN PROVENCE, représentée par Monsieur Jacques RUINET, agissant ès-qualités de Gérant.
- **DELTA FINANCES ET EXPERTISES**, SARL au capital de 149 500 €, dont le siège social est Parc d'Ariane, Bâtiment A, 11 boulevard de la Grande Thumine, 13 090 AIX EN PROVENCE, immatriculée au RCS d'AIX EN PROVENCE, sous le numéro 419 542 352, représentée par Monsieur Jacques RUINET, agissant en qualité de Gérant.

1.3. Méthode choisie pour la réalisation de l'opération

La valeur des titres apportés a été calculée à partir des comptes, arrêtés au 30 juin 2012, des sociétés IN EXTENSO PROVENCE et IN EXTENSO OPERATIONNEL.

1.4. Propriété, jouissance et conditions

Les parts sociales nouvelles porteront jouissance à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant lesdits apports et seront, à tous égards, assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges.

Leurs droits aux dividendes s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au cours de l'exercice en cours à cette date de réalisation, étant précisé qu'au titre de cet exercice, le dividende global susceptible de leur revenir sera réduit prorata temporis, en raison du temps écoulé entre ladite date et la fin de l'exercice par rapport à une année entière.

1.5. Conditions suspensives

Outre la condition suspensive tenant à l'approbation des contrats d'apports par l'Assemblée générale extraordinaire de DELTA FINANCES ET EXPERTISES, il existe des conditions suspensives relatées au paragraphe IV du contrat d'apport de droits sociaux.

1.6. Fiscalité de l'opération

Les apports sont soumis au régime de droit commun des apports ; ils seront enregistrés au droit fixe prévu par la loi.

En matière d'impôts sur le revenu, les apports sont susceptibles de bénéficier du sursis d'imposition des plus-values réalisées en cas d'apport de titres à une société soumises à l'impôt sur les sociétés.

DELTA FINANCES ET EXPERTISES est soumise à l'impôt sur les sociétés.

2. NATURE, EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

2.1. Description des biens apportés

Il est fait apport de 17 738 actions IN EXTENSO OPERATIONNEL et 4 411 actions IN EXTENSO PROVENCE.

2.2. Information concernant les sociétés dont les titres sont apportés

IN EXTENSO OPERATIONNEL est une société anonyme, au capital de 40 484 355 €, au 30 Juin 2012 dont l'objet social est l'exercice de la profession d'Expertise Comptable.

IN EXTENSO PROVENCE est une société anonyme, au capital de 2 030 430 €, au 30 Juin 2012 dont l'objet social est l'exercice de la profession d'Expertise Comptable.

2.3. Valorisation des actions IN EXTENSO OPERATIONNEL

Monsieur Jacques RUINET détient 17 738 actions de la société IN EXTENSO OPERATIONNEL, de valeur nominale de 16 €.

L'apport a été évalué à **530 000 €** ; il sera rémunéré par l'attribution de 48 499 parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de 10 € chacune, de la société JR EXPERTISES ET AUDIT, et d'une somme de 45 010 € à titre de soulte.

L'actif net apporté s'élève donc à 484 990 €. Aucune prime d'émission ne sera donc constatée.

La société **JR EXPERTISE ET AUDIT** aura la propriété et la jouissance des droits sociaux apportés à compter du jour de l'approbation du contrat d'apport par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2.4. Valorisation des actions IN EXTENSO PROVENCE

Monsieur Jacques RUINET détient 4 411 actions de la société IN EXTENSO PROVENCE, de valeur nominale de 15 €.

L'apport a été évalué à 240 000 €, il sera rémunéré par la création de 110 parts sociales nouvelles de 10 € chacune, de la société **DELTA FINANCES ET EXPERTISES**, et d'une somme de 20 000 € à titre de soulte.

L'actif net apporté à DELTA FINANCES ET EXPERTISES s'élève donc à 220 000 €, compte tenu d'une prime d'émission de 205 700 €.

La société **DELTA FINANCES ET EXPERTISES** aura la propriété et la jouissance des droits sociaux apportés à compter du jour de l'approbation du contrat d'apport par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

3. DILIGENCES ET APPRECIATIONS DE LA VALEUR DES APPORTS

Les travaux mis en œuvre ont été les suivants :

- ⇒ Contrôle de la réalité des apports transmis à la société.
- ⇒ Contrôler la valeur attribuée aux apports, et, aux titres de la société bénéficiaire.
- ⇒ M'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

4. CONCLUSIONS

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la détermination de la valeur des actions IN EXTENSO OPERATIONNEL et IN EXTENSO PROVENCE.

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à Deux cent quarante mille euros (**240 000 €**) pour les actions IN EXTENSO PROVENCE et Cinq cent trente mille euros pour les actions IN EXTENSO OPERATIONNEL (**530 000 €**) n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à la valeur nominale des parts DELTA FINANCES ET EXPERTISES à émettre.

Fait à **Meyreuil**, le **31 Octobre 2012**

Jean-Philippe PINATEL

Commissaire aux Apports